L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Succursale : 72 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 28 FÉVRIER 1890.

BULLETIN ARTISTIQUE.

XV

Un Mois, de mon seulement—Les de plaisirs—Des habits noirs surmonde—La Carême et le prochain monde—Les six mois d'exploitation d'entr'actes—Théâtre de l'Opéra—La direction—Bruits dans Landerneau—Une petite rumeur—Succession non ouverte—Menace d'opéra anglais—La Charte de l'Association de l'Opéra—Deux hypothèses—Le Cid—Les modernes—Les Parnassiens et la Rime—Du rôle de la mélodie dans le drame lyrique — M. Jules Massenet, ce partition — Mme Ipanima. — M. Mary. — M. Ballaroy. —M. Saint-Joen. — Mme Beretta. —M. Gauffray.—Le ballet.—M. d'Alessandri. —Mlle Rossi.—Mlle Delas.—Mlle Vercellli.— M. Lonfant.— Une ovation.— ROMÉO ET JULIETTE—LES DRAGONS DE VILLARS.—*M. Fürst.—Mlle Valgalier.—Mme Beretta.—Bonéfice de MM. Dubor et Maire.*—LE PROPHÈTE.

C'est qu'aussi tout le long de cette saison d'hiver, on plutôt de prétendu hiver, la ronde des plaisirs n'est poursuivie sans discontinuité pour ceux qui sont du monde militant. Bulletinières et bulletiniers ont dû avoir fort à faire pour contenter ceux qui veulent être tenus au courant de toutes les fêtes, petites ou grandes, que l'on multiplie aujourd'hui sous les appellations les plus étranges, les plus baroques. Les salons ont décidément aussi leur argot. Toute une étude à faire.

Oui, pendant les trois ou quatre derniers mois, les habits noirs—notre morose peinture qu'aucun tailleur n'a été assez ingénieux encore pour remplacer par quelque chose de moins banal, les habits noirs ont eu vraiment service actif. Et comme les années de campagne comptent double; ils ont été fortement éprouvés par cette saison à fond de train. On a dû en rencontrer de ci de là, dont le courage malheureux portait des sérieuses défaites. Et ils allaient au feu, encore, toujours, ces héroïques blessés.

Mon vieil habit, ne nous désespère pas!

Un refrain de Béranger que je fredonnais, l'autre jour, en faisant un pèlerinage à la Mecque où se repose mon habit à moi, depuis bien des années. Souvenir préhistorique. Dors, vieil ami, et vieil habit.

Donc, après ce très mouvementé semblant d'hiver, beaucoup des plus jeunes eux-mêmes sont surmenés; ceux d'un âge plus.... grave, pitoyable, se tentent, fourbus et aspirent à l'heure où ils pourront se mettre au vert. Chez quelques-uns aussi la bourse est fortement allégée; ils n'en souviendront point peut-être, mais c'est conséquence logique pour qui se croit obligé de prendre le diapason de plus opulents que soi.

Et vous le savez, ceux là sont bien les véritables pauvres. Le plupart enfin, jeunes filles, femmes de toute jeunesse, ou de toute antiquité, hommes de tous les Ages sont blasés du spectacles, de musique, et pour l'instant se laissent de plaisirs, ce fait nouveau. C'est non-chalamment, très nonchalamment que, la nécessité n'en représentant encore, on fait une fois de plus, une dernière fois, la mondi, maintenant un peu négligé, manqué de sa cravate blanche.

Et puis, le Carême est venu, beaucoup le suivent, cela va de soi, en pleine sincérité; d'autres le subissent, quand même pas encore en leur chemin de Damas, se conformant à la règle, quitte à en notablement tempérer les austérités.

Telle est la période où nous voici. Elle est donc peu propice au théâtre et j'entends que la direction de l'Opéra est fort heureuse de pouvoir, après toutes ses obligations honorablement remplies, s'échapper de cette passe ou impasse. Il est temps de fermer.

Ah! il n'en fut pas toujours ainsi. Je me rappelle l'époque et elle n'est pas bien éloignée, où, directeurs, nous étions contraints—*volontes aut nolentes*—de fournir campagne de six mois pleins. Diable! le public ne l'entendait pas autrement. Vous aviez beau lui parler de ces quarante et quelques jours de Carême—page le plus souvent blanche comme avoir, comme recette—il demeurait sourd à vos réclamations, si légitimes qu'elles fussent. Faites maigre! disait il; n'est-ce pas la règle? Il lui fallait son semeuse de plaisir; et si on cela vous prétendiez vous couper les vivres, adieu son appui, adieu l'abonnement. Que de naufrages financiers ces six semaines du Carême ont amenés!

Et cependant il faudrait désirer le retour de cette exploitation de six mois, car elle facilitait excellement l'œuvre de l'impresario. Pensez y donc: en France, en Europe, les engagements sont de sept, huit, neuf mois; sans compter qu'à Paris la concert généralement n'un bout de l'année à l'autre.

Ces six mois d'exercice faisaient déjà pour les artistes venant de la Nouvelle-Orléans un assez sérieux écart; mais enfin ils l'acceptaient encore sans trop de regimbement.

Aujourd'hui, il en va tout autrement. Les éléments de notre public ne sont plus les mêmes; une bonne partie de ces éléments, et précisément celle qu'il faut citer au premier rang des soutiens de la scène lyrique française, est voyageuse, émigre tôt; elle va, qui au Nord, qui en France, en Angleterre, en Europe.

Non seulement elle impose plus le remontre d'activité dont je viens de parler, mais elle refuserait d'y souscrire. Quatre mois de spectacles sont le maximum qu'elle accepte. Aux directeurs de manœuvrer sur cet étroit et difficile terrain.

Cela est fâcheux, très fâcheux.

On discourt souvent sur notre théâtre français et sur les moyens d'en assurer l'avenir. Eh bien, laissez-moi vous dire que cette reprise des six mois d'exploitation—que je sais fort malaisée, ainon impossible pour l'instant—est en première ligne de ces moyens.

Je décidément, le consentement d'artistes recherchés—scène et orchestre—et ce bien des cas fera est consentir à une certaine diminution sur le montant des appointements.

Pour réaliser semblable combinaison, pour qu'un directeur en prît les risques, il faudrait aussi, bien entendu, que les choses, de quatre mois aujourd'hui, étendissent à six leur responsabilité et missent aide l'administration à l'abri des menaçantes éventualités du Carême et de sa trop maigre chère.

Afin d'atteindre ce but, il serait besoin sans doute d'un peu plus de courage à la poche; mais ce sacrifice, assez léger, ce me semble, pour les classes aisées, vaudrait à l'Opéra un immense pas en avant.

On en a décidément parlé en bien et en mal de cet Opéra, qu'il faut à l'heure va fermer ses portes, et que tôt on regrettera; c'est le fait de chaque année.

Je ne vous entretiendrai pas, aujourd'hui du mode, d'agissements dont l'objet aurait dû produire un changement de main comme direction; je ne m'occuperai point, pour l'heure, des aspirants à une succession non ouverte, ne paraît-il, et je me renfermerai d'autant plus volontiers dans ce silence provisoire, que j'ai la conviction et l'espoir qu'il ne surviendra aucune mutation dans l'administration pour la saison 1890-1891. J'estime que la direction Mangé, ayant fait sa démission, son *application*, comme on dit en anglais, rien ne sera modifié sous ce rapport; ce dont je félicite d'avance et le public et le Conseil de Direction de l'Association de l'Opéra.

En maintenant l'impresario actuel, ces messieurs feront acte de justice et de prudence. Ils sont trop pénétrés pour se laisser aller à des griefs; sans portée; ils sont trop familiarisés avec le terrain des affaires pour entendre à des combinaisons hasardeuses, d'un fantaisisme fort dangereux, pour dire le moins.

Que si l'un soupçonnait à des aspirations dont le simple exposé a trahi malaise fois que incompétence flagrante, je ne descendrais pas un mois d'existence à l'Opéra.

En attendant l'actuel administration, complimentons la direction qui, après une campagne infiniment laborieuse, et malgré plusieurs quasi-désastres auxquels le mieux intentionné, le plus fin ne peut pas toujours échapper, arrive avec honneur à la fin de cette campagne, et va remplacer les dieux, sans qu'aucun d'eux, même le plus ombrageux, ait le droit de la plaindre.

On fait grandement confiance dans cette administration qui aura prochainement à ses comptes, bien même qu'il y aurait déficit; ce qui est, me dit on.

D'ailleurs, dans les deux hypothèses: déficit ou gain, cette confiance se commande, me semble-t-il. S'il y a eu perte, les paiements n'en ont pas moins été effectués avec une invariable régularité; le plus souvent d'avance; si un bénéfice est constaté, ce que je ne crois pas, ce serait là un nouvel apport de solvabilité.

Il y a donc en encore quelque bruit dans Landerneau, à propos de l'Opéra. Idée de Turc pour quelques-uns; mais avant que nos paisantes attaques, très apaisées du reste, s'élèvent en cyclone et s'atteignent, il coulera beaucoup d'eau, je l'espère, sous les ponts que pourrait avoir le Mississipi.

On a fait récemment circuler la rumeur, m'assure-t-on,—mais on cela je ne saurais rien affirmer—que d'aucuns, en vue de l'opposition parlienne, et peut-être aussi partiale, faite à la direction Mangé, avaient formé le projet d'offrir ronde somme aux propriétaires du théâtre de la rue Bourbon, afin d'en devenir les locataires, d'en changer la destination actuelle et d'y inaugurer l'opéra anglais. Qu'en dites-vous?

Cette rumeur, ajoutons le bien vite, n'a rien pour inquiéter, présentement du moins. En effet l'une des premières clauses de la Charte de l'Association déclare que sa salle ne sera louée à un impresario que pour l'exploitation du *grand opéra français par une troupe d'ordre.*"

Il en résulte que l'anglomanie dont je viens de parler—existe-t-elle ou non, je l'ignore—ne pourrait s'imposer qu'après rappel de la clause susdite. Or, à connaître les éléments de cette Association, le goût artistique de ses membres, toute crainte de ce genre est illusoire.

Seulement cette intention, si elle existe réellement, encore à l'état latent, est un fait que je tenais à signaler; elle tendrait à indiquer que la petite guerre déclarée un instant à la direction Mangé, a porté ses fruits, a encouragé l'action dans un autre sens et donné l'idée d'un projet, dont l'accomplissement serait ici la dégringolade, certaine et à courte échéance, de l'art lyrique.

Mais assez là-dessus et afin de ne point avoir trop d'arriéré quand viendra la clôture de l'Opéra—le samedi 8 mars—arrivons à la besogne accoutumée, à la critique musicale, et occupons-nous d'un ouvrage dont j'ai déjà parlé à mes lecteurs, mais qui est d'une trop haute autorité artistique pour que je n'en écrive pas une plus complète appréciation: *le Cid.*

On le sait, il est une école—les Parnassiens—riche en talents—d'ailleurs, qui non seulement vise au premier rang dans les lettres contemporaines, mais encore prétend en poser les lois, en codifier, édicter les pandectes souveraines. Le législateur ou un des législateurs de ce nouveau Parnasse,—M. Théodore de Banville, un brillant versificateur, un délicat listeur à manier le coup sur, dont les charmants caprices graphiques font songer aux plus exquises coquetteries du Cellini, M. Théodore de Banville, disje, a laissé, il y a plusieurs années déjà, un *traité de poésie française*," où il bouleverse, accroche toutes les idées reçues, consacrées jusque-là. De par son rescrit, on n'ose, l'accessoire devient le principal, et la *pensée* que nous supposions être la dominante, en matière d'œuvres de l'esprit, de poésie surtout, la pensée semble n'être plus, à le lire, qu'une subordonnée de la rime.

Il écrit, par exemple: *"On n'entend dans un vers que le mot qui sait à la rime*, et ce mot est le seul qui travaille à produire l'effet voulu par le poète."

Je cite textuellement, remarquez le bien et les italiques sont de l'écrivain lui même.

Plus loin il vous dira: "C'est donc le mot placé à la rime, le dernier mot du vers, qui, entre Rodrigue et un magicien subtil, fait apparaître devant nos yeux tout ce qu'a voulu le poète."

Et encore, insistant sur la consonne d'appui dont il s'est constitué le soutien, le Grand Eleateur, M. de Banville écrit:

"Sans consonne d'appui, [illegible] rime est, par conséquent (par conséquence est rigoureusement) [illegible], pas de poésie; le poète consentirait plutôt à perdre en route un de ses bras ou une de ses jambes qu'à marcher sans la consonne d'appui."

La consonne d'appui c'est, par exemple, la lettre *l* dans *chercher*, dans *broncher*; l' dans *irréparable*, dans *misérable*, etc., etc.

Nul ne saurait contester l'autorité de M. de Banville, néanmoins je doute que son édit s'impose jamais; je doute qu'il soit jamais admis que la rime constitue avant tout la poésie et que le reste se range en sous ordre. Du diable si jamais l'imagination cédera jamais ainsi le pas à cette vassale; si le poète sacrifiera une pensée parce qu'il n'aura pas pu l'enchâsser dans des rimes suffisamment riches. Et ces belles jumelles naissent parfaites à la façon de l'écrivain, tant mieux; mais à coup sûr il ne rejettera pas des idées *fortes*, géniales, sous le prétexte que la ressemblance entre les deux jumelles qui lui sont nées, n'est point parfaite.

Pour ces gens, part je préférerais des vers blancs où l'imagination rayonnerait, aux rimes les plus opulentes, les plus *randerbilites* qui agiraient en ouvre-fen. Je laisserais de côté, et résolument toutes les consonnes d'appui du monde, pour un vers généalement venu, et dont la rime boiterait sept pieds.

Que la rime obéissante, fastueuse accompagne la pensée radieuse, comme dans Victor Hugo, bravo, l'art est en fête, mais il demeure absolument incompatible, terne, s'il se revêt de la seule rime. Car je ne crois nullement à la *loi absolue* posée par M. de Banville que, "quand la raison manque, c'est parce que la rime manque également."

Paradoxe présenté, sans doute, avec un très gracieux tour, avec infiniment d'esprit, mais paradoxe néanmoins.

Et l'on accordera encore que la rime que d'admirables pages ne faudrait-il point supprimer en Alfred de Musset, par exemple. Celui-là, soit dit en passant, gêne sans la théorie de M. de Banville pour qu'il la fasse pilier quelque peu et consente à des concessions à l'endroit de l'adorable poète, qui ne recule point devant des violences infligées à cette rime. *Rolla* n'a pas toujours la consonne d'appui, mais c'est *Rolla*.

Cette législation parnassienne, en fait de poésie, comme nous pendant dans une chapelle de musique moderne, de musique contemporaine, où certes les artistes de haute valeur ne sont point rares.

Ceux là aussi me semblent faire trop bon marché de la pensée par excellence, musicalement parlant, je veux dire la mélodie. Il en est trop qui s'exclameraient volontiers, et pour cause peut-être; A-ba les imaginatifs!

A Dieu ne plaise que je méconnaisse la théâtre les splendeurs de l'orchestre, l'imagination qu'un y déploie et les jouissances accentuées qu'il cause; mais j'ai toujours été d'avis, j'ai toujours soutenu ici et je maintiens que dans le drame lyrique le chant a le pas sur l'accompagnement. Il faudrait aussi avant de vouloir au compositeur qui étouffera la mélodie sous l'instrumentation, qu'à celui qui prétendrait orner de draperies, plus ou moins réussies, les chefs-d'œuvre nus de la peinture et de la sculpture. Or le cas se présente trop souvent.

Je, parlais tout alors des talents qui brillent dans le groupe des compositeurs relativement nouveaux, jeunes; des modernes. Au premier rang de ceux-là, le chef-d'école, est sans contredit M. Jules Massenet.

Si son nom n'a pas encore l'auréole de gloire, la flamme que rayonnent les grands maîtres, du moins bien de la lumière jaillit déjà de ce nom, celui d'un artiste, non seulement hors de pair, mais convaincu aussi.

J'ai entendu *le Cid* deux fois seulement au théâtre, et, à mon sens, je suis loin, bien loin du compte, pour pouvoir en saisir les détails, la marche même de l'ensemble. Je ne me permettrai donc point de conclure, même à mon point de vue, au sujet de cette création. La connaissance que j'en ai, à la rampe, est trop incomplète pour que je m'y risque. L'expression de sensations reçues, voilà tout ce que je prétends essayer ici.

Tout d'abord, une chose me frappe en écoutant le *Cid*; je me rappelle, comment dirai-je? toute une *agraciosa* nichée de feuilles volantes signées: Massenet; ce que l'éminent jeune maître semble sans doute être la petite monnaie de son talent, et ce qui, à mon avis, est la dépense d'un esprit attirant, attachant au plus haut point. Oui, il y a là tout un vol de mélodies bien aidées, postiposées, qui s'élancent, montent très haut le plus souvent, et, je me dis que celles-là, employées avec l'art profond de M. Jules Massenet et se jignant pour une victoire de théâtre, pour la composition d'un opéra enfin, obtiendraient certainement cette victoire.

Mais quoi! le plus haut talent s'infléchit parfois à un programme; il obéit à un mot d'ordre; ici parce qu'il a promis aliégeance à une école, là, parce qu'il est lui-même chef de cette école.

Or, il me paraît que M. Massenet, méloliste délicat, charmeur, à ses heures, d'ingénie parfois à mettre une sourdine aux ravissements du chant, quand il élargit son cercle, quand il fait du grand art. L'ostentation à cascades dans l'opéra une impotence plus marquée que celle de la rime dans la poésie, mais enfin c'est un manifeste commencé, je ne puis me décider à cette concession, que de lui accorder la priorité sur la mélodie, dans le drame lyrique. Laissez ces droits à la symphonie; mais qu'elle n'empiète pas.

Encore un exemple c'est faire confusion avec la symphonie. Toute chose à sa place. Au théâtre c'est au puissant facteur que l'orchestre, nul n'y conteste-dit, mais le chant avant tout, s'il vous plaît. Le musique en est point pour plaire, devant les mauvaises tenues au moins, d'établir que M. au tel est maître de toute technique; elle serait inspicyablement, mathématiquement insipide—et il ne se connaît en mission.

Rossini, à la fin de sa carrière, rédigeant un testament dans lequel il pensait charitablement aux musiciens indigents, et fondant un asile à eux destiné exclusivement, Rossini, cet amant heureux de la mélodie, eut mille fois raison lorsque, dans ce même testament, il instituait un prix acquis périodiquement à l'auteur d'une œuvre d'affirmant spécialement par le côté mélodique.

Il sentait bien qu'elle était délaissée l'enchanteresse de toujours, à laquelle on fait infidélités, mais on revient encore et encore; et il protestait dans ses *ultima verba*, et il voulait lui continuer son culte, même outre-tombe.

A coup sûr il est dans *le Cid* des mélodies de haut vol, mais il semble qu'à cet endroit M. Massenet, dont je rappelais tout à l'heure la richesse, ait fait de l'économie: voulue. Pourquoi? son fonds, j'y insiste, est infiniment plus opulent qu'il ne le laisse paraître.

C'est à l'orchestre, à l'orchestre surtout qu'il pourrait ses prodigalités. On dirait—la encore comme dans maintes productions contemporaines—que les chanteurs servent de comparses aux instrumentistes. Tables renversées, vous aurez beau dire.

Victorien Sardou, dans l'une de ses comédies: *La famille Benoiton*, s'il m'en souvient, s'élevant contre la façon dont les femmes s'attifent et déparent leur beauté, canonise la mouseline et adresse une exquise invocation à Sainte Mousseline.

Le trait pourrait trouver son application dans l'opéra moderne; on se prend à désirer que le compositeur se contente parfois de simple mousseline et qu'il ne fasse point disparaître la beauté mélodique sous l'ornementation instrumentale.

On ne peut admettre, me paraît-il, que les clartés éclatent systématiquement à l'orchestre, au prix de nébulosités dans le chant. Cela ne peut être adopté comme règle que par ceux dont l'imagination est dormeuse, drame lyrique parlant. Insurrection des réverbères à huile contre la lumière électrique. Mouvement rétrograde; car j'imagine qu'on ne contestera point la science aux maîtres disparus ou survivants qui ont mis tant de poésie dans le chant, tout en rayonnant à l'accompagnement.

Ceux-là cependant ont leurs négateurs; on leur cingle le mot: *démodés*, comme un coup de stylet; ainsi font les petits *brave* de l'art.

Je ne plaire qu'il faille pousser que l'humanité se cristallise, qu'elle se fait stationnaire; non, c'est d'elle aussi, c'est d'elle surtout qu'on peut dire qu'elle est un chemin qui marche.

Les paradis ne sont point perdus; ils demeurent ouverts à qui en cherche l'entrée; mais ne tentez pas d'en chasser ceux qu'y ont placés l'admiration, la religion universelle.

Je ne sais trop si Corneille—revenant à la vie—protesterait, ainsi que Victor Hugo, contre ceux qui accommodent à la manique tragédie ou drame. Le fait est que MM. Ad. D'Ennery, L. Gallet et Ed. Blau ont tiré habile parti du *Cid* et que celui-ci a valu de fort scomptueuses pages à M. Massenet, orchestre et chant, Double résultat.

Car si j'ai fait des réserves; je n'en reconnais pas moins qu'il est là des mélodies—solos ou ensembles—dont le déploiement n'est peut-être pas toujours assez vaste—mais qui portent une belle empreinte, un cachet des plus distingués.

Citons à la hâte l'ouverture, d'une facture de maître, large, vibrante; la page: *O rage, ô désespoir, ô vieillesse ennemie!* de don Diègue, l'un des rôles les mieux réussis de la partition; le duo qui suit, entre Rodrigue et don Diègue, où se place la phrase si bien sentie: *N'as-tu pas entendu l'Alleluia*, dit par l'Infante et que rehausse une toute remarquable rentrée des basses; l'ensemble, d'une attaque si franche (Rodrigue):

Qu'un mort de la voix, à des sœur de l'entendre:
Comme il est loin de moi le bonheur attendu!

le fragment de récit, si fier, si ornement posé (le Roi):

Quant au nombre de ceux qui tentent l'aventure
Pas nous importe, car nous savons le prix.
Ce qu'il en restera quand nous aurons passé!

le ballet, sept numéros, toute une bijouterie mélodique, et orchestrale; le final du second acte, toute la page: *Il a tué mon père! Il a vengé le sien!* bien soutenu, bien traité; qui *Pleurez, pleurez, mes yeux!* un chef-d'œuvre, une inspiration pleine de larmes et de drame; une de ces mélodies, venues d'un jet, qui s'emparent d'un auditoire, l'enveloppent, en font vibrer toutes les fibres, et enfin le duo qui conclut ce tableau; situation absolument fausse, mais où Massenet a sûrement fait du bel et bon drame lyrique.

C'est colorié, chaud; cela monte et continue la sensation profonde exercée par le morceau précédent: *Pleurez mes yeux!*

Duo qui conclut l'acte, si je dis, je me trompais, et c'est dommage. En effet, l'explosion qui en est la fin: *Paraissez Nassarrais, Maures et Castillans!* (du Corneille) me paraît hors de place, musicalement parlant, et fait longueur. La belle et expressive page présentement fort répandue au théâtre, en voilà une qui ne devrait opérer.

Ici l'ouvrage faiblit; on sent comme de la fatigue chez le compositeur, qui ne s'affirmera plus guère qu'à l'orchestre; sauf l'apparition de Don Juanes de Compostelle, effet scénique qu'on ne pourrait nier.

Le ciel me préserve de me joindre à ces esprits prévenus, égarés par des sympathies ou des aversions, et qui n'accordent de valeur au talent, et ne le reconnaissent que s'il est approuvé, visé, poinçonné, *ne varietur*, par tel ou tel.

Je me suis toujours attaché, dans me carrière de critique, à ne m'infséder ni aux individualités, ni aux écoles; sans doute j'aime, j'ai mes cultes—faux dieux peut-être—mais sans m'inquiéter de sa provenance, je salue le bien partout où je le rencontre.

Il y a du beau, du très beau dans l'œuvre de M. Massenet. L'homme qui a profondément étudié s'révèle; mieux encore, on y reconnaît l'artiste, l'artiste de haute taille, qui s'élève au-dessus des banalités.

Peut-être s'égare-t-il quelque peu à la recherche de la note personnelle, mais cette recherche elle même est une fierté que, pour ma part, je tiens en grand honneur.

Massenet est un stratège de l'orchestre; il le manie en théoricien consommé toujours, en conquérant le plus souvent.

Avec cette famille des instrumentistes il n'y a pas pleine intimité; les mêlanges, les jouissances accentuées qu'il en cause; mais j'ai toujours été d'avis, j'ai toujours soutenu ici et je maintiens que dans le drame lyrique le chant a le pas sur l'accompagnement. Il faudrait aussi avant de vouloir au compositeur qui étouffera la mélodie sous l'instrumentation, qu'à celui qui prétendrait orner de draperies, plus ou moins réussies, les chefs-d'œuvre nus de la peinture et de la sculpture. Or le cas se présente trop souvent.

Je, parlais tout alors des talents qui brillent dans le groupe des compositeurs relativement nouveaux, jeunes; des modernes. Au premier rang de ceux-là, le chef-d'école, est sans contredit M. Jules Massenet.

Si son nom n'a pas encore l'auréole de gloire, la flamme que rayonnent les grands maîtres, du moins bien de la lumière jaillit déjà de ce nom, celui d'un artiste, non seulement hors de pair, mais convaincu aussi.

J'ai entendu *le Cid* deux fois seulement au théâtre, et, à mon sens, je suis loin, bien loin du compte, pour pouvoir en saisir les détails, la marche même de l'ensemble. Je ne me permettrai donc point de conclure, même à mon point de vue, au sujet de cette création. La connaissance que j'en ai, à la rampe, est trop incomplète pour que je m'y risque. L'expression de sensations reçues, voilà tout ce que je prétends essayer ici.

Tout d'abord, une chose me frappe en écoutant le *Cid*; je me rappelle, comment dirai-je? toute une *agraciosa* nichée de feuilles volantes signées: Massenet; ce que l'éminent jeune maître semble sans doute être la petite monnaie de son talent, et ce qui, à mon avis, est la dépense d'un esprit attirant, attachant au plus haut point. Oui, il y a là tout un vol de mélodies bien aidées, postiposées, qui s'élancent, montent très haut le plus souvent, et, je me dis que celles-là, employées avec l'art profond de M. Jules Massenet et se jignant pour une victoire de théâtre, pour la composition d'un opéra enfin, obtiendraient certainement cette victoire.

Mais quoi! le plus haut talent s'infléchit parfois à un programme; il obéit à un mot d'ordre; ici parce qu'il a promis aliégeance à une école, là, parce qu'il est lui-même chef de cette école.

Or, il me paraît que M. Massenet, mélodiste délicat, charmeur, à ses heures, d'ingénie parfois à mettre une sourdine aux ravissements du chant, quand il élargit son cercle, quand il fait du grand art. L'ostentation à cascades dans l'opéra une impotence plus marquée que celle de la rime dans la poésie, mais enfin c'est un manifeste commencé, je ne puis me décider à cette concession, que de lui accorder la priorité sur la mélodie, dans le drame lyrique. Laissez ces droits à la symphonie; mais qu'elle n'empiète pas.

Encore un exemple c'est faire confusion avec la symphonie. Toute chose à sa place. Au théâtre c'est au puissant facteur que l'orchestre, nul n'y conteste-dit, mais le chant avant tout, s'il vous plaît. Le musique en est point pour plaire, devant les mauvaises tenues au moins, d'établir que M. au tel est maître de toute technique; elle serait inspicyablement,

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 27 février 1890.
Thermomètre de H. & L. Claudel, Opticiens
No 143 rue du Canal.

Heure	Fahrenheit	Centigrade.
Theures du matin.....	72	22
Midi.....	78	25
3 P. M.....	78	26
6 P. M.....	76	24

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Wm. Fourrade à Mlle Louisa Rainey.
James M. Murray à Mlle Rose Schlambrecht.
James M. Dykes à Mlle Emily Misgrove.

Naissances.

Mme Julius Engemesse, un garçon.
Mme Alfred F. Theard, un garçon.
Mme Léon J. J. Ranchet, un garçon.
Mme Prosper J. Le Blanc, une fille.
Mme Sylvester Grafilas, une fille.

Décès.

Patrick Smith, 44 ans, rue Tchoupitoulas, près Calliope.
John M. Melntyre, 18 ans, Passe Christian, Miss.
Mme Veuve Bridget Gleason, 52 ans, 6 rue Espagne.
Elizabeth Burke, 5 mois, cela des rues Galvez et Annonciation.
Mary H. Masson, 13 mois, 263 rue Perdido.
John B. Burgess, 8 ans, 23 rue Philip.

*Diphtherie.
Un cas de diphthérie a été signalé au No 71 de la rue Washington.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Sun Mutual Insurance Company à B. B. Howard, trois terrains bornés par les rues Chestnut, Sixième, Colisée et Septième, $4,500.

Mme E. Berger à Mme B. Vetten, un terrain borné par les rues Clio, Erato, Liberté et Howard. $1,200.

Mme E. Berger à Lawrence Adolphe, un terrain borné par les rues Clara, Melpomène, Thalie et Willow, $900.

E. A. Marie à J. Laporte, un terrain borné par le Canal Carondelet, les rues Marais, St-Pierre et Villeré, $3,500.

Mme J. R. Miles à D. A. Hackney, deux terrains bornés par les rues St-Charles, Carondelet, Girod et Julie, $9,800.

Ventes immobilières. — La Banque Nationale Germania vient d'acheter à M. J. F. Shaughemessey, de Brunswick, Ge., par l'intermédiaire de la maison Macon, Paul & Denis, l'immeuble qu'elle occupe rue Canal, entre Camp et St-Charles, pour $110,000.

Cour de Circuit.—John Galt & fils contre S. M. Gex.—Jugement en faveur des demandeurs pour $29,145.

Cour de district.—Planters and Merchants' Packet Company contre E. D. White.—Annulation de poursuites.

Cour Civile de District. — German Protestant Home contre les héritiers de feu N. J. Nicholson, en recouvrement d'un legs de $5,000.

Affaires Municipales. — Le contrôleur mettra le contrat des fourrières aux enchères lundi à midi.

—La perception des licences s'est élevée mardi à $11,188.

La crue.—Le niveau du fleuve était hier à 6 heures seulement de plus haut niveau (16 2) observé depuis 1874. Hauteur enduits les voies en bois conduisant sur les quais sont submergées et selon l'avis des capitaines de steamboats la crue est loin d'être terminée étant donné que les affluents du Mississippi sont eux-même enflés par de récentes et abondantes pluies.

En présence de semblables prédictions, il est inutile de dire que le danger augmente chaque jour par la pression prolongée auxquelles sont soumises les levées. Partout on augmente le nombre des hommes chargés de la surveillance des rives et partout on travaille à les consolider; malgré cela, les signes de faiblesse s'accentuent de jour en jour et l'appréhension grandit proportionnellement. On signale beaucoup de points faibles tant en amont qu'en aval mais aucune rupture sérieuse.

La crevasse de la plantation Villeré a été fermée à grand'peine, et l'on pense qu'elle aura causé de grands dommages aux plantations riveraines.

Dans le port, les navires semblent être posés sur le quai; ils opèrent leur chargement et à déchargement à plus de 15 pieds au-dessous du niveau du quai au travers duquel l'eau passe dans la partie la plus reculée du bord. L'eau est sur la voie du Lobstville et Nashville, et une légère crevasse qui s'était déclarée dans le journée au pied de la voie du Quartier a été immédiatement fermée.

Les nouvelles arrivés hier soir de la plantation Villeré, annoncent que 125 hommes sont à l'œuvre, travaillant à la fois à la vieille et à la nouvelle levée, celle ci ayant cédé en 3 endroits sur une largeur de 20 pieds. Une de ces crevasses a été close et l'on pense que les deux autres le seront aujourd'hui si M. Villeré peut se procurer les matériaux nécessaires.

La crevasse de la vieille levée est toujours dans le même état, mais tout un travail préliminaire a déjà été fait pour la fermer et on pense qu'elle le sera d'ici à ce soir, si les matériaux ne font pas défaut. Le vent incommode considérablement les travailleurs, ainsi que le passage des steamboats et steamers qui produit des vagues sautant par-dessus la levée.

La levée entre la plantation Reiss et Alger est en bon état. M. A. Rutlège a commandé encore 3,000 sacs et avec MM. M. Fréret, R. Villeré et Heringer il fait tout son possible pour fermer au plus vite les crevasses.

Rapport du Grand Jury.—Le Grand Jury a soumis hier son rapport final dans lequel il félicite le juge Baker du petit nombre de cas jugés dans sa section pendant le terme de session.

Le jury déclare que certains cas ont été portés à sa connaissance dans lesquels certains individus, commerçants de la contrée, se faisaient livrer de la marchandise, donnant au moment de la livraison des preuves de leur solvabilité alors que plus tard il était découvert qu'ils ne pouvaient pas payer. En semblable occurrence, le loi est impuissante et il serait urgent que la Législature votât une loi protégeant mieux nos marchands.

En ce qui concerne les arrestations opérées par la police, le jury est d'avis que la question peut être mieux réglée par le Police Board et les recorders.

Relativement aux maisons de jeu, le jury reproduit dans son rapport la lettre du maire Shakspeare dans laquelle il appelle son attention sur les maisons de jeu.

Le jury déclare que dans le 3me précinct ces maisons sont nombreuses et que les propriétaires agissent sous la protection du titre de cercle littéraire ou social qu'ils donnent à leurs établissements. Il est d'avis que l'autorisation que l'on obtient de l'avocat du district pour ouvrir les clubs aurait pu être interprétée par les propriétaires de ces établissements comme l'identité n'était qu'imparfaitement connue de l'avocat.

En outre il était certain que les autorisations étaient demandées pour ouvrir des maisons de jeu et désormais nous recommandons à l'avocat du district de ne point accorder d'autorisation avant de connaître parfaitement les antécédents de ceux qui la demanderont.

Nous regrettons que les capitaines, sergents et caporaux de la police, à l'exception d'un seul soient incapables de remplir les postes qui leurs sont confiés. Ils sont ou incompétents ou négligents dans l'accomplissement de leurs devoirs. Ils ignorent complètement les lois relatives au jeu et bien que plusieurs d'entre eux soient attachés au corps de police depuis douze ou treize ans, ils ignorent, ainsi qu'il appert de leur témoignage, ce qu'est le *gambling game* et le jeu de faro.

Il est évident que plus d'une fois la police du 3me precinct a obtenu des preuves suffisantes contre les propriétaires des maisons de jeu pour les faire condamner mais ils semblent n'en avoir eu nul souci, et nous demandons que le capitaine, le sergent et les caporaux du 3me precinct soient remplacés par des hommes plus intelligents et mieux disposés à faire leur devoir.

La police s'imagine que le titre de club social ou littéraire leur interdit l'entrée de ces clubs malgré l'assurance du contraire qui leur a été plusieurs fois donné par le Maire.

Nous devons aussi en cette circonstance tenir compte que pour obtenir des preuves de nature à faire condamner les propriétaires de ces maisons de jeu il faut y pénétrer et les agents craignent en y entrant sans autorisation d'être obligés de payer les frais de l'avocat chargé de les défendre et de perdre en même temps, pendant leur comparution, autant de jours de paiement, aussi est-il de notre devoir de recommander au Police Board de pourvoir à la défense des agents en pareil cas.

Le pas de temps dont nous avons disposé depuis que cette question nous a été soumise nous a empêché de l'étudier à fond, mais nous recommandons au jury qui nous succédera de continuer l'enquête. Nous ne pouvons rester indifférents au mouvement qui se produit en ville au sujet des pénneaux de boxe qui attirent des individus par trop recommandables, aussi demandons-nous que décor, mais toute autorisation soit refusée aux promoteurs de semblables séances.

Suit le rapport détaillé de la visite aux établissements publics qui sont tous bien tenus.

Au sujet du police jail, le jury déclare que les aliénés ne devraient pas être mêlés aux autres prisonniers et qu'un bâtiment séparé devrait être construit pour leur usage.

Quant à la prison de paroisse, le jury confirme par son rapport ceux des précédents jurys, à savoir que le bâtiment devrait être démoli et remplacé par une bâtisse plus moderne où les prisonniers fussent à la fois plus en sûreté et plus confortablement.

Les mêmes éloges adressés par les jurys précédents aux administrateurs de l'Hôpital de Charité leur sont réservés.

Mêmes éloges aux administrateurs du Louisiana Retreat, toutefois le jury a remarqué et signalé ce fait que l'on ne semble rien tenter pour guérir les malades ou alléger leurs souffrances, tandis que le fait de tenir enfermés ensemble et dans le découvrement les aliénés présentant les différentes formes de folie, semble avoir pour résultat de nuire à la guérison de des malades.

Ceux-ci devraient être classés selon leur folie et chaque classe séparée des autres et les malades devraient être soignés selon que le demande leur état.

Remerciements usuels au juge et aux officiers de la cour pour leur courtoisie pendant la session.

Suit la lettre adressée par le maire au grand jury le 14 janvier au sujet des maisons de jeu.

La toiture de la douane.—Les soumissions d'offres demandées pour la couverture en cuivre de la douane de la Nouvelle-Orléans, ont été reçues et déchachetées aux départements du Trésor à Washington, ce sont celles de J. H. Gardner, Nouvelle Orléans $51,485, 100 jours de travail; Reusch, Jr., Nouvelle-Orléans, $57,600, 130 jours de travail; Fred S. Hallon & Cie., Boston, $43,750, 150 jours de travail; Will & Brown, Cincinnati, $47,853, six mois de travail; Charles Winchet & Cie., Dayton, Ohio, $81,900, 140 jours de travail; James H. Talbott, New York, $49,000, 120 jours de travail; John J. Harrington, Nashville, Tenn., $33,800, cinq mois; Edwards & Haubtman, Nouvelle-Orléans, $48,600, 100 jours de travail; James A. Miller & Bros., Chicago, $41,580, 80 jours de travail et enfin $40,880, 100 jours de travail; W. H. Mullen, Salem, Ohio, $49,937, 90 jours de travail; John Farquharson, Boston, $51,000, 90 jours de travail;